

ÉCONOMIE Si elle est critiquée, la prime d'accueil du patron de Sanofi est pourtant loin d'être inédite

Un bonus légal, mais qui passe mal

Oihana Gabriel

Le débat sur la rémunération des grands patrons est relancé. Le futur PDG du groupe pharmaceutique Sanofi, Olivier Brandicourt, va recevoir une indemnité forfaitaire brute de 2 millions d'euros lors de sa prise de fonction début avril, et une autre du même montant en janvier 2016, s'il est toujours en poste à ce moment-là. Des sommes pharamineuses qui ont fait réagir le gouvernement. Stéphane Le Foll, son porte-parole, a jugé lundi cette prime de bienvenue « incompréhensible » et a réclamé « un peu de morale », voire des règles « réaffirmées ».

► **Cette prime est-elle courante en France ?**

« Ce n'est ni récent ni rare dans des grandes entreprises et sur des postes très qualifiés, précise Olivier Philippot, avocat spécialiste en droit social. On en parle beaucoup aujourd'hui parce que le montant est énorme, et le contexte économique difficile fait que certains trouvent cette prime choquante. Mais ce n'est pas une invention de Sanofi. » Pour preuve : « Le code de bonne conduite de l'Association française des entreprises



Le groupe pharmaceutique Sanofi a mis fin jeudi à une période de vacance à sa tête en nommant un nouveau patron.

privées et du Medef prévoit cette prime, nommée "indemnité de prise de fonction". » Pas de problème légal, donc. ► **Peut-elle être encadrée par la loi ?** « Ni dans le droit du travail, ni dans le reste du corpus réglementaire, il n'existe d'interdiction ou de restriction de cette prime de bienvenue », reprend Olivier Philippot. Les principales rémunérations des grands patrons se divisent en salaire fixe, rémunération variable soumise à un objectif et attribution d'actions. Le candidat

François Hollande avait promis de limiter leur revenu fixe. Il a dû reculer, le plafonnement du salaire maximum dans le privé s'opposant à la liberté d'entreprendre de la Constitution. Les dirigeants du secteur public, eux, n'y échappent pas : leur salaire fixe est limité à 450 000 €. ► **La loi a-t-elle évolué ?** Si ces primes de bienvenue échappent à tout encadrement, la loi a en revanche évolué pour dissuader les entreprises de promettre des retraites chapeaux à six

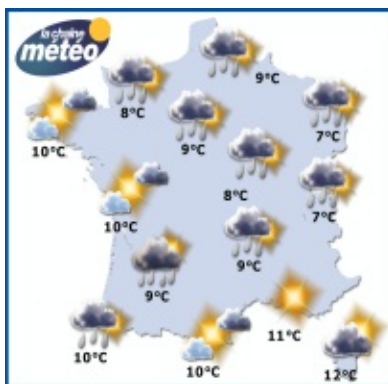
chiffres. En effet, en novembre 2014, les parlementaires ont adopté une hausse de 30 à 45 % de la contribution additionnelle, à la charge des employeurs, sur les retraites chapeaux excédant 300 000 € annuels. Autre limite : l'article 64 bis de la loi Macron, finalement adoptée jeudi dernier, va conditionner l'acquisition des droits à une retraite chapeau à la performance de l'entreprise. Mais aucune limite de montant ou de durée n'est prévue pour le moment par le gouvernement. ■

J.-C. Marmara/AP/Sipa



Olivier Brandicourt.

LA MÉTÉO EN FRANCE



Une météo encore très instable

Nuages, éclaircies et averses localement orageuses se succèdent du sud-ouest au nord du pays. Temps plus sec avec de belles éclaircies au sud-est, mais le mistral et la tramontane soufflent fort. Le mercure est de saison.

Infos météo détaillées par téléphone **3201***
 *1,35 €/appel puis 0,34€/min

TERRORISME

Les centres commerciaux sur le qui-vive après les menaces

« La guerre a à peine commencé », a déclaré Ali Mahmoud Ragi, le porte-parole des shebab, dans une vidéo diffusée dimanche sur Twitter et publiée par Site, le centre américain de surveillance des sites islamistes. A la fin de cette vidéo de 66 minutes, en versions anglaise et arabe, un individu masqué appelle à s'attaquer aux centres commerciaux occidentaux, parmi lesquels le Forum des Halles de Paris et les Quatre Temps à la Défense (Hauts-de-Seine). « Il y a une vigilance accrue », expliquait lundi Benjamin Griveaux, porte-parole d'Unibail-Rodamco, le groupe propriétaire des deux établissements franciliens. « Nous avons renforcé le dispositif hu-

main sur les deux sites avec une présence plus importante d'agents de sécurité privée, venant s'ajouter aux gendarmes, militaires ou CRS également davantage sur place pour les patrouilles au sein des centres et aux abords », assure Benjamin Griveaux. « Il y a également un renforcement des contrôles, des fouilles et de la liaison vidéo avec la préfecture de police de Paris, afin d'assurer la sécurité maximale des clients et du personnel », poursuit-il. Avec respectivement 46 et 37 millions de visiteurs en 2014, les Quatre Temps et le Forum des Halles sont depuis le 7 janvier concernés par le plan Vigipirate « alerte attentat ». ■

Romain Lescurieux